



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – Février 2024

01 02 : L'observatoire des vagues artificielles adresse une lettre ouverte à l'European Surfing Federation et à son président M. Jean-Luc Arassus pour demander la clarification sur le sujet de projets de piscines à vagues en France – La SEPANSO Landes fait partie des co-signataires.

01 02 : Biscarrosse – réunion du CoPil du site Natura 2000 « Dunes du littoral landais – Sites FR7200710, FR7200712 et FR 7200713 – Jean-Marc Vigneaux qui a représenté la SEPANSO est intervenu pour souligner la nécessité de prendre en compte l'hydrologie des nappes phréatiques côtières dont dépendent non seulement les mares de la dune, mais également la stabilité de la banquette dunaire et donc les processus érosifs de la dune littorale.

01 02 : Dax – Tribunal judiciaire – La SEPANSO a présenté sa demande de constitution civile lors de l'audience à laquelle deux personnes ont été entendues pour utilisation d'un magnétophone pour tirer des grives, mais comme l'avocat des prévenus, inscrit au barreau de Marseille, craignant d'être bloqué par des agriculteurs, n'est pas venu et a demandé le report, l'affaire a été reportée au 07 mars 2024.

02 02 : Irrigation agricole dans les Landes – Sud-Ouest : « Ce dossier d'AUP, c'est l'Arlésienne. On va de report en report et on reste sur un système boiteux », déplore la Sepanso...

<https://www.sudouest.fr/environnement/irrigation-agricole-dans-les-landes-on-va-de-report-en-report-et-on-reste-sur-un-systeme-boiteux-deploire-la-sepanso-18366535.php>

02 02 : Dax – Mise en place du comité de suivi environnemental pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le golfe de Gascogne (RTE-THT) – La SEPANSO a décliné l'invitation : «... vous ne pouvez ignorer que la SEPANSO Landes et Landes Nature Environnement ont formé des recours (au fond et référé suspension) pour contester la DUP et un recours pour contester l'autorisation environnementale. Dans ces conditions la SEPANSO Landes ne participera pas à cette réunion... »

03 02 : Pesticides. "Comme aux plus belles heures de Chirac" : les écologistes dénoncent la "politique rétrograde" du gouvernement Attal – France 3 cite Philippe Barbedienne et Georges Cingal - <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux/pesticides-comme-aux-plus-belles-heures-de-chirac-les-ecologistes-denoncent-la-politique-retrograde-du-gouvernement-attal-2917980.html>

03 02 : Irrigation – Irritation à la SEPANSO à la lecture de l'article de Sud-Ouest :

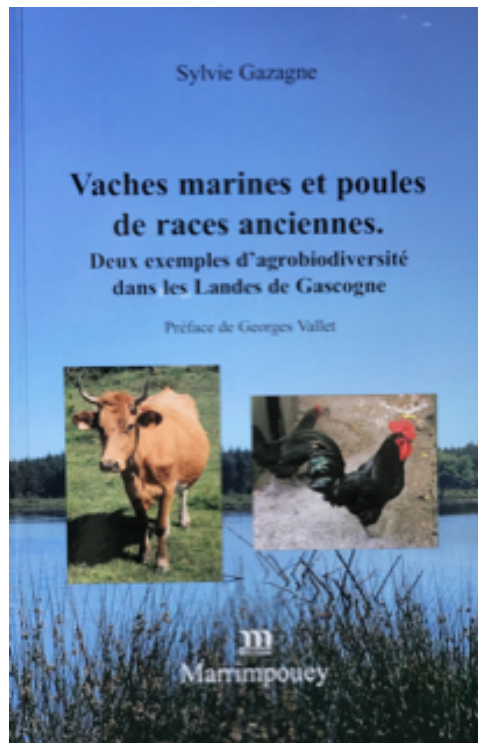
- « Vous aurez les moyens d'irriguer » a annoncé Paul Carrère, président d'Irrigadour
- « Paul Carrère a précisé que le dossier d'Autorisation unique pluriannuelle ne sera pas rendu comme prévu au 31 mars »

La SEPANSO interroge la préfète (lettre ouverte) :

- Avez-vous assuré Paul Carrère que votre administration accorderait à nouveau les quotas sollicités par les irrigants, à savoir quelques 277 millions de mètres cubes sans que soit fourni le dossier d'AUP ?
- N'est-il pas enfin nécessaire d'analyser cette situation ubuesque afin de savoir si oui ou non Irrigadour a les capacités indispensables pour présenter ce dossier d'Autorisation unique pluriannuelle ?

.../...

04 02 : Cauneille – Journée « *Des Livres & nous* » organisée par Le Centre Culturel du Pays d'Orthe. Sylvie Gazagne a présenté son livre « *Vaches marines et poules de races anciennes* » (107 pages, Marimpouey ed.). Elle a invité Georges Cingal à évoquer le sauvetage des derniers spécimens de race de vaches marines.



05 02 : Léon – Instance 2400138 (Paloma) - le conseil de Mme Barneix a produit au tribunal un mémoire pour invoquer l'irrecevabilité du recours de la SEPANSO pour défaut de qualité du président à agir

05 02 : Saint Sever – La SEPANSO demande communication de cinq délibérations du conseil municipal puisque celles-ci ne sont pas téléchargeables sur le site internet de la commune

05 02 : Léon - La SEPANSO demande aux présidents du Conseil départemental des Landes et de la Région Nouvelle Aquitaine de lui communiquer copie de la décision octroyant une aide publique à Madame Barneix Aquitaine pour le financement à hauteur de 80% d'une étude de marché de son projet Paloma de construction d'un parc résidentiel de loisirs.

05 02 : Programme Nature 2050 – La responsable de ce programme, suite à un échange téléphonique, adresse les éléments permettant de saisir les critères d'appréciation des projets. Carte des projets 2022 <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2023/03/CARTE-PROJETS-2022-MD-WEB.pdf>
Lien vers notre formulaire de candidature

: <https://apps.evalandgo.com/form/472527/s/?id=JTIBbCU5MWkIOUQIQUY%3D&a=JTk4cCU5M20lOTglQjA%3D>

06 02 : Seignosse (et Capbreton) - Enquête publique THT du 6 au 13 février 2024 (pas d'erreur ! ultra courte cette enquête) – Le dossier est quasiment le même que celui de l'enquête précédente (Déclaration d'utilité publique), soit quelques 1700 pages !!! La SEPANSO a adressé ses observations (2 pages + affiche de la manifestation anti-THT organisée le 14 janvier à Seignosse + observations adressées lors de l'enquête précédente) au Commissaire enquêteur et au Président du Tribunal administratif
Le lendemain les Amis de la Terre n'étaient pas moins critiques. Landes Aquitaine Environnement a adressé 6 pages de commentaires et de questions le 12 février.

07 02 : Clermont – La DDTM répond à notre courrier du 9 novembre 2023 dans lequel nous attirions l'attention sur la destruction d'une zone humide sur la parcelle F53. L'OFB programmera une visite.

07 02 : Tartas – Réunion du comité de pilotage du PAPI de l'agglomération dacquoise - Bilan des actions menées et perspectives 2024 - SEPANSO excusée – Compte rendu : 6 pages – Présentation Powerpoint : 16 pages

08 02 : Mont de Marsan – CDNPS – Formation Sites & Paysages – Georges Cingal, excusé, a demandé à Madame Lydie Bayle (DREAL) de le représenter

08 02 : Labatut – Journée Zones humides - Julie Brugnot accueille les élèves de l'école de Saint-Cricq du Gave sur le site CEMEX du Passage à Labatut

08 02 : Mont de Marsan – Préfecture - Concertation préalable sur le projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité du poste électrique du projet Terr'Arbouts pour 300 MW de production électrique

08 02 : Bordeaux – Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine

08 02 : Capbreton – Réunion d'installation – Projet Charte de l'arbre

José Manarillo n'a pas participé à cette réunion en raison de la situation de la villa Bonamour. Le maire avait promis que la ville allait racheter cette villa pour la sauvegarder. Rien n'a bougé depuis 3 ans et demi. José a fait valoir à l'adjoint à l'urbanisme : en relation avec cette charte de l'arbre, aux termes du permis de construire, la destruction de 55 arbres (notamment des chênes centenaires) devait être compensée par la plantation de 102 spécimens (pins maritimes, chênes-liège et chênes pédonculés). Or deux petits pieds de pins ont été plantés. Le reste ce sont des genêts et des arbousiers. Et de conclure qu'il faut arrête de nous prendre pour des c... On juge un arbre aux fruits qu'il porte

09 02 THT -France Espagne – Suivi de notre requête déposée le 28 novembre 2023 - La section contentieux du Conseil d'État prend l'ordonnance suivante : « *Le jugement des demandes n° 489564, 489582, 489737 des communes de Seignosse, Capbreton et de l'association Fédération SEPANSO Landes et autre est attribué au tribunal administratif de Bordeaux.* »

09 02 : Saint-Sever – Me Lucie Wattine adresse un mémoire introductif d'instance au Tribunal administratif de Pau (19 pages + 12 pièces jointes). L'avocate de la SEPANSO demande de :

- Prononcer l'annulation de l'arrêté du 7 décembre n°PC-040-282-23 S0014 par lequel Madame la Préfète des Landes a délivré au profit de la SAS Centrales PV France un permis de construire une centrale photovoltaïque, un poste de transformation, un poste de livraison, une citerne et une clôture grillagée à St Sever sur un terrain situé R.D. 25, au lieu-dit de Saubières.
- Constater par voie d'exception :

L'illégalité de la décision du conseil communautaire du 27 septembre 2018 portant approbation de la révision du PLU de Saint-Sever, en tant que cette décision classe en zone USr du Plan local d'urbanisme le terrain d'assiette du permis de construire litigieux du 7 décembre 2023.

L'illégalité de la décision du conseil communautaire du 15 décembre 2020 portant modification n°3 du PLU de St Sever

L'illégalité de la décision du conseil municipal du 10 octobre 2022 ayant décidé la promesse de bail emphytéotique et/ou de servitudes au profit de la Société EDF Renouvelables France.

09 02 : Mimizan – La SEPANSO est invitée à s'intéresser à un nouveau projet, à savoir une location de canoës sur le courant qui va de la promenade fleurie du bourg jusqu'à la plage au port. Ce projet est susceptible d'avoir un impact sur des zones sensibles

10 02 : Léon – Instance 24.00138 (Paloma) – Me Dominique Wattine adresse au Tribunal administratif de Pau un mémoire en réplique aux de rejet d'une fin de non-recevoir qui avait été présenté le 5 février par l'avocat de Mme Barneix (4 pages + 1 nouvelle P.J.)

11 02 : colloque sur le lac marin de Port d'Albret (24/02/2024) - La SEPANSO écrit au président de l'association AAPA qu'elle ne participera pas à ce colloque auquel il l'avait invitée. Dans son courrier la SEPANSO expose sa perception de ce dossier complexe (2 pages + une annexe)

11 02 : Irrigation - suite à la demande formulée le 11 décembre 2023 et la réitération de cette demande auprès de la préfète le 08 février, la DDTM transmet les rapports et leurs annexes communiqués par l'OUGC Irrigadour relatifs aux années 2020, 2021, 2022 et 2023 avec cette précision : « Concernant cette dernière année, le comparatif cité au c) de l'article R.211-112-4° du code de l'environnement ne nous est pas encore parvenu ; il devrait être transmis d'ici la fin du mois. Je ne manquerai pas de vous communiquer celui-ci dès réception »

12 02 : Mont de Marsan : CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

13 02 : Mont de Marsan : Commission départementale de la nature des paysages et des sites – Formation publicité – Un seul dossier : RLPI Cœur Haute Lande - Georges Cingal a représenté l'association Paysages de France – Patrick Ponge pris par des obligations familiales a fourni la procuration de la SEPANSO à Georges Cingal.

13 02 : THT France-Espagne – Le juge des référés rend une ordonnance rejetant la requête de la Fédération SEPANSO Landes et de l'association Landes Aquitaine Environnement.

14 02 : : Capbreton – Réunion d'installation – Charte de l'arbre

15 02 : Mimizan – Dossier 24BX00368 – La Cour administrative d'appel de Bordeaux ordonne l'ouverture d'une procédure juridictionnelle en vue de prescrire, s'il y a lieu, les mesures qui seraient nécessaire l'exécution du jugement n° 2001785 du 9 novembre 2022 demandée par la SEPANSO Landes (Nous avons obtenu l'annulation de l'arrêté du 26 mai 2020 de la préfète des Landes qui avait autorisé autorisé le défrichement de 16,067 hectares de bois protégés et à protéger sur la parcelle cadastrée section AH n° 100 appartenant à la commune de Mimizan, située au lieu-dit Parc d'Hiver ; nous persistons à demander l'exécution de ce jugement)

15 02 : Biscarrosse – Madame le Maire reçoit le Comité de Vigilance – Compte rendu : 2 pages

17 02 : Bourriot-Bergonce – Enquête publique préalable à une demande de défrichement d'environ 66 hectares pour l'édification d'une centrale photovoltaïque – Observations SEPANSO : 4 pages avec en conclusion notre avis défavorable

19 02 : Moustey – La SEPANSO est informée que le maire souhaite faire abattre le superbe pin parasol qui se trouve au bord de la départementale 834 en direction de Sabres. La SEPANSO interroge donc le maire, mais aussi le président du Conseil départemental.



19 02 : Labenne – Instance n° 2301071 – Le Tribunal administratif de Pau enregistre le mémoire en défense 1 du conseil de la commune et de la société immobilière Sud-Atlantique pour défense le permis d'aménager sur les parcelles AO 156 et 160 (construction de 18 maisons individuelles contestée par un collectif de riverains qui compte plusieurs adhérents SEPANSO) : 59 pages + 14 pièces jointes.

20 02 : Léon – Un courrier est adressé à Nicolas Thierry, député, et un autre à Marie Toussaint, députée européenne pour attirer leur attention sur les problèmes posés par le projet Paloma.

20 02 : Capbreton – Réunion Charte de l'arbre – compte rendu Rose-Marie Perrin : une page

21 02 : Sorde L'Abbaye – Vinci présente son nouveau projet – Georges Cingal excusé, Michel Rodes représentera la SEPANSO

22 02 : La mer en débat – La SEPANSO Landes, après la Fédération SEPANSO Aquitaine, finalise son cahier d'acteur pour le littoral landais (3 pages)

23 02 : Soorts-Hossegor – Dossiers 475393 et 475411 – Le Conseil d'État rejette le pourvoi de M. et Mme B. et confirme la validité de l'arrêté 21BX003362 du 23 avril 2023 qui avait, sur l'appel de la fédération SEPANSO Landes, annulé le jugement 1900372 du 30 juin 2021 du Tribunal administratif de Pau rejetant en première instance le recours de la Fédération SEPANSO Landes qui demandait l'annulation du permis de construire d'une maison individuelle délivré par le maire le 26 septembre 2018.

23 02 : Léon – Ayant eu confirmation que les deux tonnes de chasse spacieuses bénéficiaient d'une autorisation préfectorale pour la chasse du gibier d'eau de nuit, la SEPANSO écrit au maire, qui avait eu copie du courrier adressé à la DDTM le 23 janvier, pour demander copie de :

- des permis de construire de ces tonnes nécessaires compte tenu de leur surface
- l'autorisation spéciale requise pour ces travaux, cf L. 414-4 et L.341-10 du Code de l'Environnement.
- l'évaluation d'incidences sur la zone Natura 2000

24 02 : Moliets – La SEPANSO signale la présence d'un véhicule en zone protégée de la Réserve naturelle du Courant d'Huchet – le conducteur a franchi un panneau d'interdiction de circuler !



24 02 : Commensacq – La SEPANSO, alertée une nouvelle fois à propos des dépôts de sédiments provenant des bassins à flots de Bordeaux, demande à la préfète de bien vouloir apporter rapidement une réponse au courrier que nous lui avons adressé le 27 novembre 2023 (3 pages avec photos). Les nouvelles photos prises par cette sentinelle de la nature montrent bien qu'il y a dans ces dépôts en zone forestière des matières plastiques, des tissus ... Dans notre courrier de novembre nous demandions également communication des analyses d'échantillons.

La secrétaire générale répond que « *la demande de la SEPANSO est en cours d'instruction par les services de l'État qui ne manqueront pas de revenir vers vous au plus vite* »

25 02 : Consultation du public – projet de décret fixant les conditions dérogatoires du recours à l'agrainage et à l'affouragement dans les espaces clos empêchant complètement le passage des animaux domestiques – Commentaire SEPANSO : « Soit l'espace clos est suffisamment dynamique pour assurer un équilibre sylvo-cynégétique, soit il ne l'est pas ! Mais personne ne comprendrait que ces parcs deviennent des sites d'élevage d'animaux à abattre pour fournir viandes et trophées. Avis défavorable

25 02 : Consultation du public au sujet de la consultation Projet d'arrêté fixant les modalités de déclarations préalables à l'effacement de clôtures en application de l'article L. 424-3-1 du code de l'environnement - Commentaire SEPANSO : Le texte proposé semble le fruit d'échanges qui ont abouti à un consensus. Avis favorable

25 02 : Moliets – Comme très souvent après une tempête, des adhérents vont observer le rivage de l'océan. Après la tempête Louis, on constate que l'impact de l'espèce humaine sur la nature continue de croître. Il y a de plus en plus de déchets plastiques parmi les débris végétaux ; ils sont tellement petits que leur élimination pose un gros problème.



Photo – J.L. S.P. – embouchure du courant d'Huchet à Moliets

25 02 : Moliets – R.N.N. du Courant d'Huchet – la SEPANSO attire l'attention de la préfète sur le fait que le courrier adressé le 20 octobre 2023 (« Que signifie « protection forte... » ?) est resté sans réponse. Nous prévoyons une saisine de la CADA.

26 02 : Moliets – la DDTM écrit à la SEPANSO qu'une réponse a été apportée le 07 décembre. La SEPANSO répond qu'elle avait réagi le 17 décembre en faisant observer que certaines questions étaient restées sans réponse.

26 02 : Bordères & Lamensan – Destruction de haies - La SEPANSO interroge la DDTM pour savoir comment a été traité le dossier qu'elle avait adressé au mois d'octobre 2023

26 02 : Azur – Problèmes à Dinosaures Park – La SEPANSO avait alerté la préfecture le 22 mars 2021. Nous n'avions pas reçu de réponse. L'un des riverains rappelant que la situation ne s'est pas améliorée, la SEPANSO renvoie le courrier à la Préfète en la priant de faire examiner ces problèmes.

27 02 : Saumon – la SEPANSO 40 et la SEPANSO 64 réagissent au projet de loi du député Habib – Communiqué de presse (1 page) : « Saumons : port de Bayonne - Réponse au député Habib : Pas besoin de nouvelle loi ! » - La SEPANSO souligne une gestion indigne d'une république : « *Le refus des préfets d'appliquer, non seulement la loi, mais plus grave, les décisions de justice a mené à une dégradation considérable de la ressource naturelle et n'a en rien sauvé une situation sociale. Les lois concernant la protection de la nature existent. Le tribunal judiciaire, jusqu'en appel, a déjà condamné cette pêche*

illégal. Mr Habib n'aime pas le principe de précaution. Il propose une loi particulière pour 17 particuliers. Pour notre part, avec la Fédération de Pêche-64, avec SALMO, avec les AAPPMA d'Oloron et d'Aspe, nous avons déposé un recours avec en plus une demande indemnitaire, évaluant le préjudice écologique de cinq espèces sur 10 ans à 26 millions d'euros. L'État a de lourdes responsabilités. Est-ce au contribuable de payer ? »

28 02 : Bougue – La SEPANSO appuie la demande du Maire de la commune pour la fermeture administrative du Ball Trap du Marsan

28 02 : THT France Espagne – A la demande de la SEPANSO Landes et de Landes Aquitaine Environnement, Me Lucie Wattine adresse au Tribunal administratif de Bordeaux un Mémoire en Référé Suspension contre l'arrêté du ministre de la transition énergétique du 22 septembre 2023, publié le 29 septembre 2023 au Journal Officiel et portant déclaration d'utilité publique, pour leur partie française, des travaux de création d'une double liaison électrique sous-marine et souterraine à 400 000 volts en courant continu CUBZENAIS-GATIKA1 et 2 entre les futures stations de conversion de Cubzenais en France et Gatika en Espagne pour l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne.

29 02 : Commensacq – La SEPANSO alerte les pouvoirs publics une nouvelle fois à propos des dépôts de sédiments provenant des bassins à flots de Bordeaux en adressant dix photos supplémentaires dont celle-ci commentée



La Secrétaire générale de la Préfecture répond qu'une réunion avec l'ONF, DREAL, DDTM40 et la commune a abouti aux décisions suivantes : « compte tenu de la présence (faible) de déchets plastiques, morceaux de béton et autres éléments, la société SALVADOR s'engage à réaliser un passage par an pour ramasser et traiter les déchets présents sur la parcelle, à installer un piézomètre avec 2 analyses d'eau compète (nappe haute et nappe basse), réaliser un suivi dendrométrique du reboisement sur 5 ans (avec 1 constat de reprise, et 2 suivis), réaliser un suivi photo qui permettra de rédiger un rapport de suivi et d'étayer les conclusions de cette expérimentation... Néanmoins, suite à votre nouvel envoi de planches photographiques, par mail je vais ré-ouvrir mon instruction et ne manquerai pas de revenir vers vous... »

29 02 : Saint-Geours de Marenne – Le maire répond à nos adhérents, victimes de troubles de jouissance, de s'adresser au procureur de la République pour obtenir les informations souhaitées puisqu'une procédure est en cours. La SEPANSO continue à conseiller ses adhérents.

29 02 : Capbreton – on pouvait acheter du requin renard (*Alopias vulpinus*). L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature l'a classé « En danger ». Selon nos informations, une douzaine de requins renards auraient été pêchés puis débarqués par l'Arc-en-ciel, le 21 février 2024 ce qui ne nous étonne guère puisque l'espèce peut se déplacer par bancs. Beauté de la réglementation : En France il est toujours légal de commercialiser une espèce menacée de disparition lorsque la capture est dite « accidentelle »



Photo M.D. SEPANSO

29 02 : Bordères & Lamensan – Audience à la Cour administrative d'appel de Bordeaux – Me Ruffié est intervenu en faveur des riverains et de la SEPANSO. Le rapporteur public a conclu en notre faveur à l'annulation du jugement du T.A. de Pau du 22 février 2023 (instance 2002415-3) et à l'annulation des 3 déclarations du GAEC. Nous espérons que l'arrêt sera conforme aux conclusions du rapporteur public.

29 02 : Bougue – Le Maire remercie la SEPANSO pour son intervention.

Documents :

Étude de la présence de résidus de pesticides dans les fruits et légumes français non bio d'après les plans de surveillance des autorités 2017-2021 – Générations futures, 36 pages – 22 février 2024 – *On comprend tout de suite pourquoi les producteurs veulent moins de contrôles !*
<https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2024/02/residus-2024-v8.pdf>

Projet MICROSOFF – Recherche de microplastiques dans 33 sols français - Pour ce faire, 33 échantillons de sol issus du Réseau de Mesure de la Qualité des Sols (RMQS) (INRAe) ont été analysés. 76 % des échantillons contenaient des microplastiques
<https://bibliothèque.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6572-projet-microsoff-recherche-de-microplastiques-dans-33-sols-francais.html>

Plus de 1 000 scientifiques : « Les propositions de l'exécutif sur l'agriculture sont une régression pour l'environnement et la santé » - Tribune – Le Monde – 26 février 2024

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/02/26/plus-de-1-000-scientifiques-les-propositions-de-l-executif-sur-l-agriculture-sont-une-regression-pour-l-environnement-et-la-sante_6218604_3232.html?random=2112483661

Infrastructures de transport créatives : mieux les intégrer aux écosystèmes, paysages et territoires
– 252 pages - Sophie Bonin, coordonnatrice – Versailles : Éditions Quae - Téléchargement gratuit.